
**FEDERATION DES MEUNIER SUISES (FMS
DACHVERBAND SCHWEIZERISCHER MÜLLER (DSM)
FEDERAZIONE MUGNAI SVIZZERI (FMS)**

RAPPORT ANNUEL 2011 / 2012

1^{er} juillet 2011 – 30 juin 2012

16^e exercice

COMPTE RENDU DE GESTION

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. Externe	3
A. Suisse	3
1. Culture céréalière	3
2. Politique économique / Politique agricole	4
2.1. Politique agricole 2014 - 2017	5
2.2. Contributions à l'exportation selon la «loi chocolatière»	8
2.3. Swissness	10
2.4. Accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire	11
2.5. OMC	12
B. Marché mondial	13
1. En général	13
2. En Europe	14
II. Interne	15
1. Activités du secrétariat	15
a. Travaux au sein des commissions	15
b. Collaboration avec l'ASPBC / SKCV	16
c. Collaboration avec swiss granum	17
d. Collaboration avec la fial	17
e. Collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers (USA)	18
f. ISP	18
g. KSGGV	18
h. réservesuisse genossenschaft	19
i. European Flour Milling Association	19
2. Effectifs des membres	20
3. Assemblée des délégués	20
4. Comité	20
5. Organe de révision	21
6. Secrétariat	21
7. Commissions internes au 30 juin 2012	21
8. Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales, des organisations privées ou publiques et d'autres organes	22
9. Affiliation de la FMS à d'autres organisations	24
10. Liste des membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2012	24

I. EXTERNE

A. Suisse

1. Culture céréalière

Au cours de l'année sous rapport, la surface de production a régressé pour passer de 86'910 hectares en 2010 à 83'750 hectares en 2011. La tendance à la baisse s'est donc poursuivie. Selon les estimations communiquées par swiss granum pour l'année 2012, les surfaces semées en blé panifiable devraient rester relativement stables par rapport à l'année précédente. Durant les cinq dernières années en Suisse, la surface dédiée à la production de céréales panifiables a donc connu un recul d'environ 5'000 hectares. De l'avis de la Fédération suisse des producteurs de céréales, les propositions présentées par le Conseil fédéral dans le cadre des discussions sur la Politique agricole 2012 – 2017 ne permettront pas de renverser la situation en termes de superficie disponible pour la production de céréales panifiables.

Pour ce qui est des céréales fourragères, on peut dresser un portrait similaire, bien que plus marqué. Le recul enregistré depuis plusieurs années au niveau des superficies de production s'est poursuivi au cours de l'année sous rapport. Alors que les années précédentes, on avait enregistré une diminution annuelle de plusieurs milliers d'hectares, on a réussi à ralentir cette diminution (environ 600 hectares) en 2011 par rapport à 2010. Les estimations communiquées par swiss granum pour l'année en cours semblent confirmer la tendance actuelle et indiquent une nouvelle baisse de la superficie emblavée en céréales fourragères d'un peu plus de 1'000 hectares. Durant les cinq dernières années, la superficie de production de céréales fourragères a reculé d'environ 10'000 hectares, ce qui correspond une diminution non négligeable.

Il va sans dire que les évolutions observées tant dans le secteur des céréales panifiables que dans celui des céréales fourragères se font également ressentir au niveau de la surface totale emblavée toutes céréales confondues. A l'instar des années précédentes, les superficies ont continué à régresser au cours de l'année sous rapport. Avec un total d'environ 145'870 hectares, la surface cultivée en 2011 est une nouvelle fois inférieure de près de 4'000 hectares aux valeurs correspondantes relevées les années précédentes. Globalement, au cours des cinq dernières années, la surface totale cultivée en céréales a en effet enregistré un recul d'environ 12'000 hectares pour passer à 143'970 hectares en 2012. De manière générale, force est de constater que – même si l'évolution respective au niveau des céréales panifiables et fourragères est globalement similaire - il y a d'importantes différences en termes de recul des surfaces emblavées, puisque du côté des céréales fourragères la superficie de production a rétréci bien davantage.

Quant à la quantité, par rapport aux résultats enregistrés l'année dernière et selon les dernières estimations de swiss granum, la récolte 2012 devrait afficher un rendement nettement

inférieur. Avec un tonnage de blé tendre propre à la panification estimé à 382'000 tonnes, les rendements de cette année sont inférieurs d'environ 15 % à ceux de 2011. Dans ce contexte, il importe de rappeler que, comparativement aux années précédentes, la récolte 2011 avait été exceptionnelle en termes de rendement malgré des conditions climatiques très humides durant le 1^{er} semestre. Dans l'ensemble, les températures précoces du mois de février, les nombreuses précipitations de ce printemps et le risque élevé de maladies sont autant de facteurs qui ont influencé négativement les rendements. Il est également intéressant de noter que d'un point de vue quantitatif, les résultats sont très hétérogènes entre les régions et que, dans certaines régions, le recul a avoisiné 25 à 35 %. La différence de rendement entre les modes Extenso et PER était aussi plus marquée cette année que les années précédentes. En effet, les rendements moyens se situaient entre 40 et 60 dt/hectare en mode Extenso et entre 60 et 80 dt/hectare en mode PER. Au total, avec la prise en compte du contingent d'importation disponible de 70'000 tonnes, on devrait pouvoir s'attendre à une situation tout juste suffisante en termes d'approvisionnement.

Les résultats des premiers tests de qualité réalisés sur la récolte de blé 2012 sont très similaires aux valeurs de l'année précédente. Les teneurs en protéines sont légèrement supérieures à l'année 2011 avec une moyenne de 13,9 %. En revanche, les poids à l'hectolitre sont légèrement inférieurs à ceux de la récolte 2011. Pour la récolte de cette année, la moyenne se situe à 81,6 kg/hl, alors que la valeur moyenne correspondante en 2011 était de 82,3 kg/hl. Avec une moyenne de 71,9 ml, les résultats au test de Zélény sont également un peu plus élevés que l'année dernière où la moyenne était de 69,7 ml. Les temps de chute pour la récolte 2012 (379 s) sont supérieurs à ceux de 2011 (320 s), mais inférieurs à ceux de 2010, avec une moyenne de 387 s. Les résultats des tests rapides réalisés indiquent dès lors que la qualité de la récolte de blé 2012 peut être qualifiée de satisfaisante, voire bonne. Il importe cependant de tenir compte du fait que les résultats effectifs s'écartent parfois fortement des valeurs moyennes précitées, en particulier aussi d'une région à l'autre.

2. Politique économique / Politique agricole

Conformément à la procédure quadriennale bien établie et après mise en œuvre de toutes les dispositions d'exécution relatives à la Politique agricole 2011, le processus législatif pour la prochaine étape de réforme de la Politique agricole 2014 - 2017 a déjà été relancé dès 2011. Nouvellement, la période des quatre ans sera fixée de manière à améliorer la corrélation dans le temps entre l'application de l'enveloppe financière et la durée d'une législature. Dès lors, les débats sur la politique agricole au niveau des Chambres fédérales n'auront désormais plus lieu à la fin d'une législature, mais pendant la législature. Ainsi, les débats parlementaires sur la politique agricole devraient à l'avenir être moins influencés par le très proche renouvellement intégral des Chambres fédérales. Toutefois, d'expérience nous savons aussi que les questions ayant trait à la politique agricole provoquent à chaque fois d'importants remous dans le monde politique et il en sera sans doute encore ainsi à l'avenir – malgré cette nouvelle adaptation temporelle.

En dépit d'efforts intensifs et réitérés, on n'a toujours pas réussi à persuader le monde politique de la nécessité urgente d'augmenter le fonds «loi chocolatière». Dans l'enveloppe budgétaire pour la Politique agricole 2014 – 2017, un montant annuel de CHF 2,8 milliards est prévu pour les paiements directs. Un tel montant permet toujours de douter qu'il existe une volonté politique qui soit favorable à la mise à disposition de CHF 30 – 40 millions supplémentaires prélevés dans le pot commun des moyens destinés à la politique agricole pour assurer le paiement de contributions à l'exportation et pouvoir ainsi effectuer les paiements nécessaires pour compenser intégralement la différence de prix des matières premières pour les entreprises exportatrices en puisant dans le budget fédéral. A l'avenir, la FMS continuera à s'investir - en collaboration avec d'autres organisations de la branche concernées et la Fédération des Industries Alimentaires Suisses - pour que la responsabilité du budget «loi chocolatière» soit transférée du Département fédéral des finances au Département fédéral de l'économie, et donc à l'Office fédéral de l'agriculture. Une telle configuration faciliterait considérablement une éventuelle augmentation des moyens financiers dans le budget «loi chocolatière».

Outre ces aspects clés en termes de politique interne, les conditions-cadres déterminantes pour l'industrie suisse de transformation sont aussi de plus en plus fréquemment influencées par des facteurs liés à la politique extérieure, comme un éventuel accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire ou une conclusion des négociations au niveau de l'OMC. Dans ce contexte, il est dès lors impératif pour la FMS de suivre de près l'évolution en rapport avec un éventuel accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire d'une part, et l'évolution des négociations de l'OMC dans le cadre du cycle de Doha d'autre part, même si au cours de l'année sous rapport, on n'a pas beaucoup entendu parler de ces dossiers.

2.1. Politique agricole 2014 - 2017

Situation de départ

Lors de sa réunion du 23 mars 2011, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation sur la prochaine étape de réforme de la Politique agricole pour les années 2014–2017 qui a été clôturée fin juin 2011. Pour l'essentiel, la proposition du Conseil fédéral repose sur la stratégie «Agriculture et filière alimentaire 2025» et vise à relever les futurs défis dans les domaines de l'efficacité économique, de la mise à disposition de denrées alimentaires et de l'environnement. Le Conseil fédéral a adopté quatre priorités stratégiques constituant la base de l'étape de réforme de la Politique agricole 2014-2017, à savoir garantir une production sûre de denrées alimentaires, utiliser avec efficacité les ressources naturelles, renforcer la vitalité de l'espace rural et encourager l'esprit d'entreprise dans l'agriculture et la filière alimentaire. Personne n'ignore que le véritable élément central de la Politique agricole 2014-2017 est le développement du système des paiements directs. Afin d'en assurer un maximum de transparence et de clarté, les instruments de ce système seront précisément alignés sur les objectifs établis dans la constitution fédérale.

Dans le cadre de la procédure de consultation susmentionnée, un total de près de 700 avis a été soumis à l'Office fédéral de l'agriculture par les milieux intéressés. Dans son avis, la FMS a notamment pris position sur des questions pertinentes pour le secteur des céréales et posé des exigences correspondantes. Des avis ont également été émis sur des thèmes plus généraux relatifs à la future orientation de la politique agricole. La position de la FMS ne sera plus évoquée en détail ici, puisqu'elle avait déjà été détaillée dans le Rapport annuel de l'année dernière. Après évaluation des résultats de la consultation pendant plus de six mois et une adaptation ponctuelle du dossier de consultation sur base de ces résultats, le Conseil fédéral a adopté - le 1^{er} février 2012 - le message concernant l'évolution future de la nouvelle Politique agricole.

Message du Conseil fédéral

De manière générale on peut constater que, dans le cadre de son message, le Conseil fédéral confirme les principes généraux et les propositions d'adaptation qui avaient déjà été fixés dans le dossier de consultation. Ainsi, l'enveloppe financière d'un montant annuel de CHF 2,8 milliards reste inchangée. En ce qui concerne la pondération entre écologie et production, on observe également un manque de volonté de la part du Conseil fédéral à donner plus de poids à la production effective de denrées alimentaires par rapport aux exigences écologiques. Le Conseil fédéral a aussi repris, du moins en partie, l'exigence largement soutenue pour une meilleure sécurité de planification au niveau des contributions à l'adaptation, d'une part en ce qui concerne les moyens effectivement disponibles et d'autre part pour ce qui est de la définition des mécanismes de correction adéquats. Ainsi, les contributions à l'adaptation nouvellement modifiées en contributions de transition doivent être réallouées en l'espace de huit ans aux contributions liées aux prestations. En revanche, le Conseil fédéral n'a pas retenu l'exigence pour une redistribution des moyens et donc une meilleure pondération desdites contributions à la sécurité de l'approvisionnement.

Dans son message, le Conseil fédéral a également repris - telle quelle - la réduction supplémentaire de CHF 3.-/100 kg de la protection à la frontière pour les céréales panifiables qui avait déjà été proposée dans le dossier de consultation. En collaboration avec les organisations partenaires et la Fédération suisse des producteurs de céréales ainsi qu'avec le soutien de l'Union suisse des paysans, la FMS met tout en œuvre pour qu'on renonce à une nouvelle réduction des droits de douane grevant les céréales panifiables. Dans ce contexte, il importe de souligner que la réduction prévue du droit de douane des céréales panifiables n'augmentera en rien l'attrait des céréales fourragères comme le souhaite le Conseil fédéral. D'expérience nous savons en effet qu'il n'y a aucune corrélation entre l'évolution de la surface cultivée et l'attrait pour la culture de céréales fourragères et la culture de céréales panifiables. Dès lors, une nouvelle diminution du droit de douane des céréales panifiables signifierait que l'on accepte tout simplement le risque que la culture de céréales panifiables devienne moins attractive que celle d'autres grandes cultures des champs. Qui plus est, comme les surfaces emblavées en céréales panifiables ont également régressé ces dernières années, le niveau actuel de la production indigène de céréales panifiables est

menacé. De plus, cette diminution planifiée des droits de douane interviendrait sans aucune contrainte correspondante liée à de futurs accords de politique extérieure à conclure. Une diminution serait donc contraire au principe général explicitement retenu par le Conseil fédéral dans son message sur l'évolution de la Politique agricole 2014 – 2017 selon lequel les mesures proposées doivent être considérées d'une manière volontairement dissociée d'une conclusion éventuelle d'accords internationaux. La FMS se battra également contre cette nouvelle réduction de la protection à la frontière pour les céréales panifiables dans le cadre des délibérations parlementaires et lors des négociations relatives à la structure concrète des dispositions d'exécution, afin de prévenir notamment un affaiblissement de toute la filière indigène Céréales.

Délibérations parlementaires

Au début de ses délibérations sur la Politique agricole 2014 – 2017, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a mené une audition de grande envergure auprès des milieux intéressés pour ensuite décider, par 17 voix contre 7, d'entrer en matière sur la révision de la Loi sur l'agriculture. Mi-août, la Commission susmentionnée a entamé des discussions détaillées sur cet objet et abordé au total plus de 130 demandes d'amendements, dont la majeure partie a été rejetée faute de n'avoir pu recueillir une majorité au sein de la Commission. La question relative à la réduction du droit de douane grevant les céréales panifiables n'a pas été directement abordée par la Commission, du fait que ce type de question est réglé dans le cadre d'une ordonnance et non pas directement dans le cadre de la Loi sur l'agriculture. Ensemble, la Fédération suisse des producteurs de céréales et l'Union suisse des paysans ont cependant soumis une requête concernant l'article 17 de la Loi sur l'agriculture pour demander que, lors de la fixation des droits à l'importation, on veille à garantir l'approvisionnement approprié du pays. Toutefois, à l'instar de la grande majorité des demandes d'amendements, la Commission n'est pas parvenue à dégager une majorité concernant ce point. Il est toutefois possible de soumettre une requête correspondante au Conseil national en session plénière sous forme de proposition de minorité. A ce propos, il importe de noter que la réduction des droits de douane est réglementée au niveau de la Loi et non dans le cadre d'une ordonnance. Par conséquent, la décision finale n'est pas déjà prise par le Parlement, mais ultérieurement par le Conseil fédéral. Il sera dès lors important que la FMS et les organisations partenaires concernées s'entretiennent avec les décideurs sur la conception des dispositions d'exécution et qu'ils fournissent un travail de persuasion irréprochable.

Prochaines étapes

Cet objet figurera à l'ordre du jour de la session d'automne du Conseil national. Selon les informations disponibles, le Conseil fédéral devra débattre d'environ 50 propositions de minorité venant de la Commission. A l'issue des délibérations du Conseil national en session plénière, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats examinera le projet et le Conseil des Etats va probablement déjà en débattre lui-même lors de la prochaine session d'hiver.

2.2. Contributions à l'exportation selon la «Loi chocolatière»

Comme l'année précédente, le budget disponible prévu par la Confédération pour les contributions à l'exportation selon la Loi chocolatière s'élevait à seulement CHF 70 millions en 2011. Cependant, sur base des pronostics du volume d'exportations pour l'année 2011, le besoin financier se montait à environ CHF 115 millions. Compte tenu de cette différence, il est évident qu'au cours de l'année sous rapport les moyens mis à disposition par la Confédération n'ont pas suffi pour compenser intégralement la différence de prix des matières premières à laquelle doivent faire face les entreprises exportatrices. Dès lors, les moulins fournisseurs et la Fédération suisse des producteurs de céréales se sont vu contraints d'investir d'importants moyens financiers dans le cadre de mesures relevant du droit privé dans le but de compenser la différence au niveau des matières premières et d'éviter ainsi tout trafic de perfectionnement actif.

Au cours de l'année sous rapport, une sécurité de planification meilleure qu'en 2010 a pu être garantie aux entreprises concernées. Grâce à la requête de la FMS et de la FSPC pour une répartition des moyens financiers en catégories de produits de base, on a pu garantir une gestion relativement équilibrée sur l'ensemble de l'année. Dès la fin de l'année 2010, la FMS et la FSPC ont décidé que la pénurie de fonds résultant de la réduction du taux de contribution décidée par la Confédération serait intégralement compensée par des mesures de droit privé également en 2011, notamment pour contrer le droit au trafic de perfectionnement actif. Dans le cadre du programme de soutien à la conjoncture décidé par la Confédération en automne 2011, on a réussi - en collaboration avec la fial - de mettre à disposition un montant supplémentaire de CHF 10 millions pour le budget «Loi chocolatière». Grâce à ces moyens financiers supplémentaires, la pénurie de fonds à compenser a pu être maintenue à un niveau aussi bas que possible au cours des derniers mois de l'année 2011. La procédure de déclaration et de paiement mise au point par le Secrétariat a également fait ses preuves durant l'année sous rapport. Le secteur des céréales a réussi, grâce à des procédés rapides et pragmatiques, à créer un climat de confiance tant auprès des instances publiques qu'auprès des exportateurs.

Une partie des fonds octroyés dans le cadre du budget supplémentaire de CHF 10 millions a malheureusement été reversée à la caisse générale de la Confédération en fin d'année. Ceci est surtout imputable au fait que, compte tenu de la différence de prix maximale de CHF 42.50/100 kg déterminée par l'UE, il s'est avéré impossible de relever le taux de contribution à l'exportation de la Confédération au-delà de ce seuil et de compenser ainsi la différence de prix uniquement moyennant des deniers publics. Il est offusquant que des moyens alloués à la promotion et au renforcement de l'industrie d'exportation ne soient pas épuisés dans leur intégralité, car reversés en fin d'année à la caisse générale de la Confédération en vertu de certaines dispositions de la Loi sur les finances. Lors des réunions du Comité directeur «Loi chocolatière», la FMS n'a cessé - en concertation avec les organisations partenaires concernées - d'attirer l'attention sur cette problématique et elle a demandé que les offices compétents mettent tout en œuvre pour que les moyens mis à disposition par la

Confédération soient utilisés dans leur intégralité. Cette demande reste bien évidemment valable pour l'année 2012. Dans ce contexte, quelques mesures ont été prises en vue de faciliter le règlement de problèmes de comptabilité liés au passage d'une année à l'autre. Ainsi, l'Ordonnance sur les contributions à l'exportation a été adaptée de façon à ce que, pour la première fois en 2012, la période de compte dure jusque fin novembre et non pas jusque fin décembre pour que, entre la fin du mois de novembre et le début de la nouvelle période qui chaque année commence au 1^{er} décembre, d'éventuels moyens financiers restants ne soient pas tout simplement perdus. Par ailleurs, à l'issue de rudes négociations avec l'Union Européenne, le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), qui est chef de file en la matière, a réussi à obtenir une augmentation du seuil déterminé pour la différence de prix maximale déterminante de CHF 42.50 à CHF 49.50/100 kg. Grâce à cette augmentation, le taux de contribution à l'exportation de la Confédération ne devra dorénavant plus être délimité à CHF 42.50 / 100 kg et pourra, si les moyens correspondants sont disponibles, dépasser ce montant. Enfin, il est également prévu dans l'Ordonnance sur les contributions à l'exportation que les déclarations d'exportation du 1^{er} semestre soient communiquées à l'Administration fédérale des douanes au plus tard à la mi-août de l'année correspondante. Sur base des quantités d'exportation effectives et des moyens financiers correspondants nécessaires établis pour le premier semestre, il sera donc possible de prévoir une planification financière fiable pour le deuxième semestre, ceci bien évidemment dans l'intérêt d'une utilisation aussi complète que possible des moyens fédéraux mis à disposition.

Il est intéressant de souligner dans ce contexte que, par rapport aux années antérieures, le volume total d'exportation de farine a augmenté de 3'000 à 4'000 tonnes pour atteindre une quantité totale de 36'000 tonnes. Compte tenu de ce volume total d'exportation et des différences de prix déterminantes, le secteur réuni a mis à disposition une somme d'un montant de CHF 2,8 millions pour compenser la pénurie de fonds créée par suite de la réduction du taux des contributions à l'exportation décidée par le Confédération.

La problématique relative à la disproportion entre les moyens financiers effectivement nécessaires et le budget fédéral trop limité continuera à préoccuper les secteurs concernés à l'avenir. Il existe toutefois la possibilité d'obtenir des moyens plus importants dans le cadre de crédits supplémentaires. Ceci présuppose toutefois l'obtention d'une majorité au sein des Conseils fédéraux et, comme les décisions relatives au supplément II ne sont prises que lors de la session d'hiver, il pourrait y avoir une plus grande insécurité de planification pour les derniers mois de l'année en question. A l'avenir, la FMS continuera à tout mettre en œuvre pour obtenir une augmentation des moyens disponibles pour les contributions à l'exportation selon la «Loi chocolatière» et assurer le bon fonctionnement de la procédure de déclaration et de paiement dans l'objectif de contribuer à garantir une sécurité de planification maximale aux entreprises concernées.

2.3. Swissness

Au cours de l'année sous rapport, la FMS et les autres milieux concernés se sont une nouvelle fois penchés sur le projet de loi «Swissness». Les Parlementaires auront au plus tôt fini d'examiner le projet d'ici la fin de l'année 2012. Cette révision a un double objectif: 1) renforcer la protection de l'indication de provenance «Suisse» et 2) régulariser l'utilisation de la croix suisse pour des produits fabriqués en Suisse. La proposition adoptée par le Conseil fédéral dans le cadre de son message à l'attention des Conseils fédéraux prévoit - en matière d'indication de provenance «Suisse» - une réglementation spéciale pour les denrées alimentaires, à savoir l'application d'un critère de poids à 80 % de matières premières. Font exception à ce critère les produits qui ne sont pas cultivés en Suisse ou qui viendraient à manquer momentanément et seraient de qualité insuffisante. Lors de sa session de printemps 2012, le Conseil national a entériné la différenciation entre les produits fortement et faiblement transformés. Pour les produits faiblement transformés la règle de poids à 80 % devrait être d'application pour les matières premières et pour les produits fortement transformés alternativement le critère de valeur ou le critère de poids à chaque fois dans une proportion de 60 %. Le Conseil national a donc suivi la proposition soumise par la Commission des affaires juridiques chargée de l'examen préalable. Le Conseil national s'est également penché sur une proposition de minorité selon laquelle le critère de poids à 80 % s'appliquerait également aux produits faiblement transformés, mais que pour les produits fortement transformés un critère de valeur à 80 % s'appliquerait en sus du critère de poids à 60 %. Cette proposition de minorité n'a pas dégagé de majorité ni en session plénière du Conseil national, ni d'ailleurs précédemment au niveau de la Commission chargée de l'examen préalable.

Entretemps, la Commission de délibération chargée de l'examen préalable du Conseil des Etats s'est penchée sur cet objet et, contrairement aux attentes, elle s'est majoritairement distancée de la proposition du Conseil national pour se baser sur la proposition initiale du Conseil fédéral. La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats exige donc à la majorité que, pour toutes les denrées alimentaires, il n'y ait pas de différenciation entre produits fortement et faiblement transformés et que le critère de poids à 80 % de matières premières s'applique comme condition pour la désignation en tant que produit suisse («Swissness»). Il reste donc à voir si, dans le cadre des concertations au niveau du Conseil des Etats, il sera possible de recueillir une majorité pour l'approche différenciée choisie par le Conseil national. Cette différenciation entre des produits fortement et faiblement transformés est d'ailleurs prônée tout particulièrement aussi par l'industrie des denrées alimentaires puisqu'un critère de poids unique à 80 % pourrait poser problème en termes de désignation Swissness pour bon nombre de produits notamment en raison de la composition des matières premières de base. Il reste à savoir aussi si l'Union suisse des paysans maintiendra son initiative Swissness. Selon les informations disponibles, une décision sera prise lors de la prochaine assemblée des délégués de l'USP et elle dépendra également de l'issue définitive des négociations parlementaires. Du point de vue de la FMS, l'approche d'une différenciation entre produits fortement et faiblement transformés semble, sur le principe, être une

solution raisonnable, d'autant que dans ce cas de figure le critère de poids à 80 % serait de toute façon d'application pour la farine et les céréales utilisés dans les produits faiblement transformés.

2.4. Accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire

Pendant toute la durée des négociations avec l'Union Européenne, il n'y a eu que très peu voire pas d'informations sur le déroulement des négociations, ni d'éventuels résultats intermédiaires. La feuille de route officielle pour les négociations avec l'UE, qui avait été réadaptée une nouvelle fois en 2010 et qui prévoyait une clôture des négociations fin 2011, n'a pas pu être respectée tout comme le calendrier initialement communiqué. Sur cette base, il est impossible de donner des informations fiables sur l'état d'avancement des négociations avec l'UE, ni sur d'éventuels résultats intermédiaires obtenus dans certains domaines. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que le Directeur du Département fédéral de l'économie publique a laissé entendre que concernant un vaste accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire, le temps ne pressait pas. Ceci est notamment dû au fait que l'UE exige toujours que les questions institutionnelles soient résolues dans un cadre général avant de conclure d'autres accords individuels. Entretemps, en juin 2012, le Conseil a adopté la teneur définitive des principes applicables aux solutions institutionnelles avec l'UE. Une consultation préalable menée auprès des partenaires sociaux de la Commission de politique extérieure du Conseil national et du Conseil des Etats ainsi qu'au niveau des cantons a révélé un soutien de principe de la direction imprimée par le Conseil fédéral. Les principes de base adoptés pour la solution institutionnelle concernent avant tout les mécanismes garantissant une application efficace des accords bilatéraux. Ces principes ont notamment trait à l'homogénéité de l'application et de l'interprétation de dispositions ancrées dans les accords bilatéraux, aux développements du droit, à la surveillance de l'application des accords bilatéraux et finalement au règlement des différends.

L'objectif du Conseil fédéral consiste à présent à trouver des solutions institutionnelles concrètes sur base de ces principes, d'abord dans le cadre des négociations sur le dossier de l'électricité, étant donné le caractère urgent d'un accord dans ce domaine. Si les solutions institutionnelles trouvées dans ce contexte sont acceptables pour la Suisse, elles pourraient servir de référence pour d'autres accords conclus à l'avenir entre la Suisse et l'UE. La fraction de l'UDC a immédiatement réagi aux plans du Conseil fédéral et introduit une motion selon laquelle aucune négociation sur des questions institutionnelles ne devrait être menée avec l'UE dans les trois ans à venir. Les Chambres fédérales n'ont à ce jour pas encore abordé cette motion. Il est également intéressant de noter la référence à la décision prise par le Conseil national lors d'une session extraordinaire concernant le programme de législature 2012-2015. Dans ce contexte, le Conseil national a adopté une demande du Conseiller national Bugnon avec 83 contre 85 voix qui vise à exclure la conclusion d'un accord de libre-

échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire du programme de législature 2012-2015 du Conseil fédéral.

Pour l'instant, il est difficile de savoir quel est le futur calendrier des discussions en vue d'un accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire. Sur base de déclarations officielles et compte tenu du défi lié aux questions institutionnelles, on peut cependant s'attendre à ce qu'une conclusion générale des négociations avec des solutions institutionnelles prenne encore un certain temps. A cela s'ajoute le fait que, dans le cas d'un éventuel aboutissement des négociations, il y aura très certainement un référendum sur cette thématique; une éventuelle entrée en vigueur prendrait donc encore quelques années supplémentaires. Il est tout aussi difficile d'estimer si le Conseil fédéral tient vraiment à l'idée d'un vaste accord de libre-échange. De récentes informations de la part des départements concernés laissent présupposer que le Conseil fédéral peut tout aussi bien s'imaginer un accord dans certains domaines individuels (notamment dans le domaine laitier) en lieu et place d'une ouverture complète des marchés.

2.5. OMC

Les évolutions au cours de l'année sous rapport ont montré que – contrairement aux déclarations faites précédemment par les délégations officielles de négociation – un aboutissement des pourparlers dans le cadre du cycle de Doha semble plus éloigné que jamais. D'une part, il s'est avéré que les positions des différents pays ou groupes de pays divergent toujours. D'autre part, compte des élections prochainement prévues aux Etats-Unis et du changement de gouvernement en Chine, il ne faudra pas s'attendre à des incitations décisives de la part de ces deux pays importants. La dernière conférence ministérielle OMC a eu lieu mi-décembre 2011 à Genève. Les ministres présents ont dû se rendre à l'évidence que les négociations n'avançaient que très lentement et que, en raison de différences importantes, il était peu probable de pouvoir conclure prochainement et simultanément l'ensemble des dossiers de Doha. La Suisse a alors initié une conférence ministérielle informelle dans le cadre du Forum économique mondial (FEM) à Davos en janvier 2012. Lors de cette conférence, il a aussi été reconnu que le cycle de Doha, en tant que cadre de négociations, ne permettrait pas de conduire à un résultat. Ceci ne signifie pas pour autant que les dossiers de Doha ne sont plus sur la table des négociations, mais une conclusion ne sera possible que progressivement. Lors de la conférence ministérielle informelle à Davos on s'est mis d'accord sur un consensus minimal selon lequel les négociations les plus prometteuses dans le cadre de l'OMC (donc aussi certains sujets hors cycle-Doha) devraient prioritairement être menées à bien. Ceci devrait, dans la mesure du possible, se faire sans aucune condition préalable par rapport à la séquence ou d'éventuelles interconnexions avec d'autres dossiers.

Une conclusion complète du cycle de Doha dans le cadre de l'OMC est donc pratiquement exclue, du moins pour les prochaines années. Le déroulement futur des négociations montrera dans quelle mesure des solutions capables de réunir une majorité pourront être trouvées pour certains dossiers et secteurs thématiques.

B. MARCHÉ MONDIAL

1. En général

Dans son rapport d'août 2012, l'*International Grains Council* s'attend à une récolte mondiale de blé pour 2012/2013 d'un total de 662 millions de tonnes, alors que dans son rapport de juillet, il prévoyait une récolte de blé légèrement supérieure de l'ordre de 665 millions de tonnes. On peut noter que les récoltes estimées pour la Chine et l'Inde ont pu être légèrement augmentées. En revanche, l'estimation pour l'ensemble des huit principaux pays exportateurs a dû être légèrement revue à la baisse, étant donné que les prévisions de récolte se sont détériorées, notamment dans la région de la mer noire. En comparant avec les années précédentes, la récolte actuelle de blé devrait rester en-dessous de la moyenne, les récoltes précédentes se situant entre 679 et 696 millions de tonnes, à l'exception de la récolte 2010/2011, qui ne s'élevait qu'à environ 653 millions de tonnes. Par rapport à la récolte supérieure à la moyenne en termes de quantité réalisée l'année précédente, la récolte de blé de cette année serait de près de 30 millions de tonnes inférieure.

Toujours selon les estimations publiées par l'*International Grains Council* dans son rapport d'août 2012, la consommation mondiale de blé devrait s'élever à un total de 679 millions de tonnes. Après une constante augmentation de la consommation de blé depuis 2008, qui entretemps, a atteint une valeur record de 692 millions de tonnes avec la récolte 2011/2012, l'estimation pour 2012/2013 prévoit une réduction de la consommation de blé d'environ 13 millions de tonnes. Même si cette valeur de consommation est inférieure à celle de l'année précédente, ces 679 millions de tonnes sont toujours de près de 20 millions de tonnes supérieures aux valeurs des années 2008 - 2011.

Pour ce qui est des stocks mondiaux de blé, les experts de l'*International Grains Council* s'attendent à ce qu'ils atteignent environ 180 millions de tonnes. Les stocks mondiaux de blé sont donc passés bien en-deçà du niveau des années précédentes 2009 – 2012 où ils se situaient entre 193 et 199 millions de tonnes de blé en stocks. Lors d'une rétrospective allant un peu plus en arrière, on peut cependant constater que l'estimation pour cette année, soit 180 millions de tonnes, est bien plus élevée que les stocks de blé pour la période 2008/2009 qui s'élevaient à 173 millions de tonnes.

Sur base de ces estimations, on peut s'attendre à ce que la production mondiale de blé de cette année ne sera pas suffisante non plus pour satisfaire les besoins mondiaux en blé. Dès lors, pour couvrir la consommation de cette année, il faudra également recourir à des stocks existants qui diminueront donc davantage encore. Dans l'ensemble, l'*International Grains Council* s'attend à une augmentation de la consommation de blé par rapport à l'année précédente dans les secteurs denrées alimentaires et transformation industrielle, augmentation qui sera corrigée dans le bilan général par une demande moins importante pour l'alimentation animale.

2. En Europe

Selon les dernières estimations, pour l'exercice 2012/2013, la Commission UE s'attend à une récolte européenne de céréales d'un total de 278,6 millions de tonnes de céréales disponibles. La récolte de céréales de cette année sera donc de 6,1 millions de tonnes inférieure à l'année précédente. La récolte de blé tendre de 127,3 millions de tonnes ne devrait être que légèrement inférieure à la valeur de l'année précédente, à savoir 128 millions de tonnes. Contrairement aux attentes, l'Allemagne a connu une récolte stable. Le rendement total de la récolte était de 43,8 millions de tonnes, soit 2 millions de tonnes de plus que l'année précédente, avec cependant des variations régionales considérables, surtout au niveau des rendements. En fonction de la région et des conditions climatiques, les rendements fluctuent entre 4 – 11 tonnes par hectare. On manque donc de peu la moyenne de 45,7 millions de tonnes enregistrée depuis plusieurs années. Avec un total de 21 millions de tonnes, les résultats de récolte pour la principale culture céréalière en Allemagne, à savoir le blé d'hiver, se situent environ 6 % ou 1,4 millions de tonnes en-deçà du résultat de l'année précédente. Ceci est tout particulièrement imputable à des conséquences de sortie d'hivernage et à la réduction des surfaces cultivées qui s'en suit. Pour ce qui est des résultats qualitatifs, on peut également parler d'une récolte stable et satisfaisante. Les temps de chute sont compatibles avec la qualité panifiable et les teneurs en protéines brutes correspondent en moyenne aux valeurs requises sur toute la zone de récolte. Néanmoins, l'Allemagne connaît aussi d'importantes différences en termes de qualité en fonction des régions. Ainsi, dans les régions de Mecklembourg-Poméranie, Saxe-Anhalt, Thuringe et Schleswig-Holstein, la qualité de la récolte était inférieure aux prescriptions en matière de qualité.

II. INTERNE

1. Activités du secrétariat

a. Travaux au sein des commissions

Relations avec les acheteurs:

Après l'introduction du nouveau modèle de financement et donc la suppression du financement par l'ASPBP via les redevances payées à l'Association pour la farine et la levure, l'ASPBP et la FMS se sont mis d'accord de maintenir la réunion de la Commission paritaire des meuniers-boulangers, dans l'objectif de discuter de sujets et questions importantes pour l'ensemble de la filière céréales et donc tant pour les meuniers que pour les boulangers, et d'aborder et planifier, le cas échéant, des mesures et actions conjointes. La réunion de l'année passée s'est déroulée le 15 septembre 2011 à Berne. Dans le cadre de cette réunion de la Commission paritaire des meuniers-boulangers, les membres de la Commission ont abordé des questions d'actualité ayant trait à la situation du marché et à la qualité des céréales et de la farine. Etaient également à l'ordre du jour de la discussion et de l'échange des sujets politiques actuels comme la nouvelle étape de réforme de la Politique agricole 2014 - 2017 ou le projet de loi «Swissness». Finalement, les représentants de l'ASPBP ont informé sur les derniers développements au niveau des labels « Naturel » voire «Natura Beck». On se félicite de voir que le label «Naturel» connaît une légère augmentation d'entreprises adhérentes et que l'art boulanger au service du plaisir et de la qualité est communiqué aux consommateurs finaux.

Approvisionnement:

La tâche principale de la Commission «Approvisionnement» est de représenter les intérêts de l'économie meunière suisse au niveau de la Commission «Marché/Qualité des céréales» de swiss granum. Lors des réunions de la Commission, des sujets importants pertinents pour toute la filière céréales sont abordés. Outre la sécurité des denrées alimentaires et l'assurance qualité, la négociation et la fixation de prix indicatifs figurent parmi les sujets abordés. La Commission « Approvisionnement » se réunit avant chaque réunion de swiss granum afin de se mettre d'accord sur une position et ainsi représenter les intérêts de l'économie meunière suisse d'une seule voix. La fixation des prix indicatifs «récolte» et «après récolte» s'est fait sur base dudit concept pour la détermination de prix indicatifs. C'est pour la deuxième fois que l'on a eu recours à ce concept qui a permis, sur base des cotations boursières actuelles et des déclarations de prix des différents acteurs sur le marché au comptant, de définir des fourchettes de prix pour la négociation des prix indicatifs. Comme ce concept pour la détermination des prix indicatifs a maintenant été utilisé à plusieurs reprises, on a pu rassembler des expériences sur base desquelles on évaluera s'il y a lieu d'adapter les différents points du concept. De façon générale, on peut cependant noter que le recensement de prix via les différents acteurs du marché donne une image cohérente et

que les prix définis dans le cadre du concept constituent une aide utile pour les négociations très intensives au niveau de la Commission.

Relations avec les autorités / Relations internationales:

Au cours de l'année écoulée, il y avait une fois de plus de nombreux dossiers importants à aborder au niveau de la Commission «Relations avec les autorités / Relations internationales». Comme déjà détaillé sous le point 2 du présent rapport annuel, les principaux sujets d'actualité concernaient notamment la prochaine étape de réforme de la Politique agricole 2014 – 2017 ainsi que le dossier des contributions à l'exportation selon la «Loi chocolatière» et la pénurie de fonds en raison des contributions réduites par la Confédération. Par ailleurs, les conditions-cadres pour l'industrie transformatrice suisse subissent de plus en plus l'influence d'éventuels accords internationaux. Dans ce contexte international il s'agissait de suivre attentivement les dernières évolutions relatives à un éventuel accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire ainsi que les négociations OMC dans le cadre du cycle de Doha.

Calcul et statistiques:

A la demande du Comité et si besoin est, la Commission «Calcul et statistiques» surveille l'évolution de la récolte de céréales panifiables et des prix des céréales. C'est sur base de ces paramètres que la Commission procède aux calculs de base opportuns concernant l'évolution des prix des matières premières.

Formation:

Après la publication de la version complètement révisée et remaniée du «Manuel sur la mécanique meunerie» l'année dernière, la nouvelle Ordonnance sur la formation professionnelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Grâce à l'engagement énorme et aux efforts sans relâche d'un grand nombre de représentants des entreprises affiliées, on a réussi à ce que l'apprentissage du métier de meunier reste une formation indépendante. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui s'engagent dans la formation des apprentis. Tous les partenaires ont collaboré de façon constructive pour maintenir le niveau élevé de la formation des apprentis.

b. Collaboration avec l'ASPBC / SKCV

Au cours de l'année sous rapport, la FMS a également entretenu une très bonne collaboration partenariale avec l'ASPBP. En tant qu'Association faitière des patrons boulangers-pâtisseries, l'ASPBP est un partenaire important de la meunerie suisse. Outre les réunions annuelles de la Commission meuniers-boulangers, on entretient un échange régulier entre

les représentants de l'ASPBP et la FMS sur des questions politiques importantes et l'évolution du marché.

c. Collaboration avec swiss granum

Depuis dix ans déjà, la Fédération swiss granum représente les intérêts du secteur des céréales et oléagineux au niveau des autorités et des organisations et institutions publiques et privées. Il va de soi qu'une fédération du secteur représente aussi des positions divergentes, ce qui implique de rudes discussions. Néanmoins, au cours de l'année sous rapport, il a été possible d'établir une position commune sur des questions importantes pour l'ensemble de la filière. Ceci est une condition primordiale pour pouvoir représenter efficacement les intérêts de toute la branche vis-à-vis de la Confédération et d'autres organisations publiques et privées. Via ses délégués, la FMS participe activement aux travaux des différents organes et instances de swiss granum, afin de s'assurer que les requêtes des entreprises transformatrices soient prises en compte dans les positions de la branche. Au cours de l'année sous rapport, un changement s'est effectué au niveau de la Direction de swiss granum. En raison de la désignation de l'actuel Directeur Pascal Toffel comme nouveau Directeur de l'Union Maraîchère Suisse, le Comité a élu Monsieur Stephan Scheuner comme nouveau Directeur de swiss granum à partir du 1^{er} mars 2012.

d. Collaboration avec la fial

La Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial) fonctionne en tant qu'association faîtière de l'industrie transformatrice et compte 16 Associations sectorielles affiliées. Sous la Présidence de l'ancien Conseiller aux Etats Monsieur Rolf Schweiger, la fial aborde une multitude de questions ayant une certaine importance pour l'industrie suisse des denrées alimentaires. Ainsi, l'année passée, le projet de loi «Swissness» était en tête de la liste des priorités de la fial. C'est au niveau des deux Commissions permanentes de la fial, à savoir «Droit des denrées alimentaires» et «Politique économique et agricole» que les délégués de l'industrie ont la possibilité de procéder à un échange de vue avec les responsables de la fial et de présenter les requêtes des entreprises. Sous la responsabilité de la fial, le groupe parlementaire «Industrie des denrées alimentaires», qui se constitue d'environ 25 parlementaires fédéraux, se réunit deux fois par an. C'est dans le cadre de ces réunions que les Conseillers nationaux et d'Etat sont directement informés par les décideurs des entreprises sur les problèmes que rencontre l'industrie transformatrice suisse et qu'ils sont sensibilisés aux requêtes des entreprises.

e. Collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers (USA)

La collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers s'avère également être précieuse pour la représentation des intérêts de la meunerie suisse. Le groupe de travail permanent «Denrées alimentaires» de l'Union suisse des arts et métiers offre la possibilité d'établir des positions conjointement avec d'autres organisations concernées de la branche et de les représenter ensuite vis-à-vis du monde politique.

f. ISP

L'Information Suisse sur le Pain a adapté sa stratégie de mise en œuvre et a complété son actuelle stratégie purement informative par une stratégie publicitaire. Outre le maintien d'une communication de base, l'ISP a produit, au cours de l'année sous rapport, un spot télévisé qui a été placé avec une couverture d'environ 60 % auprès de quatre contacts du groupe cible. Le contrôle d'effet publicitaire mené par la suite a donné des résultats réjouissants. Les téléspectateurs et téléspectatrices ont donné une bonne note au spot télévisé de l'ISP, ce qui lui a valu un bon placement dans le ranking des spots télévisés. Il y a moyen de l'améliorer en établissant un lien avec un produit régional à base de matières premières suisses. Le Comité de l'ISP a décidé de mettre l'accent sur cet aspect lorsque le spot télévisé sera retravaillé.

g. KSGGV

Au cours de l'année sous revue, la Commission pour la Sécurité et la Santé aux niveaux du Commerce et de la Transformation de Céréales (KSGGV) s'est une nouvelle fois penchée sur les nombreuses questions en rapport avec la sécurité au poste de travail dans les entreprises et sur les différents lieux de travail. Le maintien d'un système de sécurité au travail créant des conditions de travail sûres pour les collaborateurs est une des priorités de la KSGGV.

Grâce aux efforts consentis par la KSGGV, on a réussi à réduire considérablement les primes nettes au cours des dernières années. L'engagement des firmes affiliées à la KSGGV dans le secteur de la sécurité au travail et de la prévention d'accidents porte donc ses fruits. Après une forte augmentation du nombre d'accidents dans les firmes affiliées en 2009, les deux années suivantes affichaient fort heureusement de nouveau un recul du nombre d'accidents. Au cours de l'année passée, la KSGGV a organisé deux cours de perfectionnement à l'attention des coordinateurs de sécurité dans les entreprises dédiés au sujet «Chutes et faux pas». Avec un total d'environ 70 participants, les deux cours étaient bien fréquentés. Pour l'année en cours, la certification de la Solution professionnelle est au programme. Ceci sera bien évidemment l'occasion d'analyser la Solution professionnelle actuelle et de l'adapter, si nécessaire, aux besoins actuels des firmes affiliées.

h. réservesuisse genossenschaft

Le groupe de travail «Financement des stocks obligatoires» a poursuivi ses activités au cours de l'année sous revue et s'est avant tout penché sur la question du financement durable des stocks obligatoires de céréales ainsi que sur celle des mesures d'optimisation possibles au niveau des stocks obligatoires. Il est un fait incontestable que, dans la perspective d'éventuels accords internationaux, de nouvelles solutions orientées vers l'avenir devront être trouvées pour le financement des stocks obligatoires. La simple revalorisation des stocks, comme elle a été pratiquée à plusieurs reprises, ne permettra pas de résoudre le problème. Comme par le passé, le groupe de travail a conclu qu'en raison de la complexité des structures dans le secteur céréalier, l'option du «premier à commercialiser» tant préconisée par la Confédération et par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, était impossible à mettre en œuvre. Etant donnée cette situation initiale, à moyen terme, on n'échappera pas à un recours au financement par le budget fédéral. La question de savoir si des stocks obligatoires doivent exister en Suisse et si oui, de quelle envergure, est en fin de compte une question d'ordre politique. Il incombe à la politique et à la Confédération de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires pour de tels stocks obligatoires; il est dès lors logique que le financement des stocks obligatoires se fasse à l'avenir via le budget fédéral ordinaire. Il faut s'attendre à ce que la problématique du financement soit abordée dans le cadre de la révision de la loi sur l'approvisionnement économique du pays. La consultation à ce sujet se déroulera probablement l'année prochaine. Avec cette nouvelle loi sur l'approvisionnement économique du pays on cherche à fonder les stocks obligatoires sur des dispositions légales prenant en considération les conditions cadres actuelles.

Le groupe de travail «Financement des stocks obligatoires» a par ailleurs confié un mandat d'étude à l'École polytechnique fédérale EPF Zurich. Dans ce contexte, l'EPF Zurich a élaboré des approches d'optimisations possibles concernant la structure et les coûts des stocks obligatoires et s'est en outre penché sur la question de savoir dans quelle mesure un processus d'adjudication serait une alternative au système actuel.

i. European Flour Milling Association

La Fédération a une fois de plus entretenu de bons rapports de collaboration avec la *European Flour Milling Association* (anciennement GAM). Cette collaboration permet à la FMS d'être au courant des nouvelles évolutions dans le secteur des céréales et de la meunerie au niveau européen.

2. Effectif des Membres

Au cours de la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, un Membre a quitté la Fédération.

Par rapport à la quantité de céréales transformées en Suisse au cours de l'exercice céréalier 2011/2012 (4'729'253 dt) les moulins affiliés à la FMS représentent une part de marché de 99.07 % (année précédente: 98.98 %) avec une quantité totale de céréales moulues de l'ordre de 4'685'353 dt.

Effectif au 1 ^{er} juillet 2011	7 associations régionales et d'autre nature comptant au total 51 entreprises de meunerie et 7 membres individuels
Effectif au 1 ^{er} juillet 2012	5 associations régionales et d'autre nature comptant au total 51 entreprises de meunerie et 6 membres individuels

3. Assemblée des Délégués

L'Assemblée ordinaire des délégués du 14 octobre 2011 s'est déroulée à l'Hôtel Seeburg à Luzerne avec la participation de représentants des sept associations membres. Au total, 28 personnes y ont participé représentant 23 moulins. On notait également la présence de divers invités.

Cette année, la Journée des meuniers était dédiée au sujet «Structures et défis pour le secteur de meunerie en Bavière». Les participants ont pu suivre les explications intéressantes de Monsieur Dr Josef Rampl, Directeur de l'association bavaroise des meuniers (*Bayerischer Müllerbund e.V.*), Munich.

4. Comité

(élu jusqu'à l'AD 2012)

Président:	Guy Emmenegger, Berne
Vice-président:	Marc Müller, Goldach / Granges-Marnand (Groupe Minoteries)
Membres:	André Chevalier, Cuarnens (URM) Diego Della Cà, Weinfeld (Meyerhans Mühlen AG) Hermann Dür, Burgdorf (MGB) Pascal Favre, Cossonay-Gare (SMSR) Willi M. Grüninger, Flums (MGRG) Heinz Knecht, Leibstadt (VMH) Romeo Sciaranetti, Zurich (Swissmill)

- c) *Relations avec les autorités / Relations internationales:* Oliver Schnyder, Berne (Président)
Marc Müller, Goldach
Romeo Sciaranetti, Zurich
- d) *Calcul et statistiques:* Werner Bosshardt, Weinfelden (Président)
André Betschart, Granges-Marnand
Bendicht Brand, Ostermundigen
Hermann Dür, Burgdorf
Daniel Erismann, Villmergen
Christian Frossard, Zurich
- e) *Formation:* Hermann Dür, Burgdorf (Président)
André Chevalier, Cuarnens
Albert Lehmann, Birmenstorf

8. Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales, des organisations privées ou publiques et d'autres organes

- a) *European Flour Milling Association, comité technique (représentant FMS désigné par le Comité FMS)*
- b) *FIAL (représentant FMS proposé par le Comité FMS)*
Marc Müller, Granges-Marnand
- c) *Commission pour la sécurité et la protection de la santé, KSGGV (représentants FMS proposés par le Comité FMS)*
Raimund Eigenmann, Zurich
Paul Meylan, Ostermundigen
Stefan von Felten, Villmergen
Oliver Schnyder, Berne (sans droit de vote)
- d) *Commission paritaire meuniers-boulangers (représentants FMS désignés par le Comité FMS)*
Bernhard Augsburg, Naters
Jürg Beck, Utzenstorf (jusqu'en 2012)
Guy Emmenegger, Berne
Willi M. Grüniger, Flums
Daniel Villiger, Weinfelden (à partir de 2012)
Marcel Wächter, Schöffland
Oliver Schnyder (sans droit de vote)

- e) *Commission des examens de l'Ecole suisse de meunerie Saint-Gall
(représentants FMS désignés par le Comité FMS)*

Hermann Dür, Burgdorf
Jürg Reinhard, Bolligen

- f) *réservesuisse genossenschaft*

- *Comité (représentant FMS proposé par le Comité FMS)*

Guy Emmenegger, Berne

- *Commission d'experts (représentants FMS désignés par le Comité FMS)*

André Betschart, Granges-Marnand (FMS)

Willi M. Grüninger, Flums (FMS)

Pascal Favre, Cossonay-Gare

Matthias Staehelin (FMS / Swissmill)

- g) *Comité de swiss granum*

Oliver Schnyder, Vice-Président

- h) *Commission qualité / marché de swiss granum*

(représentants FMS désignés par le Comité FMS en accord avec la Commission approvisionnement)

Romeo Sciaranetti, Zurich

Diego Della Cà, Weinfelden

Marc Müller, Granges-Marnand

Willi M. Grüninger, Flums

Oliver Schnyder, Berne

- i) *Commission suisse pour la formation professionnelle des meuniers et meuniers de matières fourragères (CFP Meunier/ère)*

(représentants FMS désignés par le Comité FMS sur proposition de la Commission formation)

André Chevalier, Cuarnens

Hermann Dür, Burgdorf

Roland Düring, Biglen

Oliver Piot, Granges-Marnand

Emmanuel Torche, Zurich

- j) *Information Suisse sur le Pain (ISP)*

(représentants FMS proposés par le Comité FMS)

Bernhard Augsburg, Naters (Membres du Comité)

Oliver Schnyder, Berne (Directeur FMS)

k) *Union suisse des arts et métiers (USAM)*

Guy Emmenegger, Berne

l) *Commission technique «catalogue de variétés»*

(représentants FMS désignés par la Commission approvisionnement)

Pascal Favre, Cossonay-Gare

Martin Rychener, Zurich

m) *Association «ICC-Suisse»*

(délégation FMS ad hoc désignée par le Comité FMS)

9. Affiliation de la FMS à d'autres organisations

La FMS est membre ou soutient les organisations suivantes:

- Commission romande d'apprentissage en meunerie, Cossonay-Gare
- economiesuisse, Zurich
- European Flour Milling Association, Bruxelles
- Fédération des Industries Alimentaires Suisses (FIAL), Berne
- Institut für Pflanzenbau ETH, Zurich
- Internationale Gesellschaft für Getreidewissenschaft und -technologie, Association «ICC-Suisse», Berne
- Commission pour la sécurité et la protection de la santé (KSGGV), Zollikofen
- Commission Suisse de Formation Professionnelle des Meuniers (CFP Meunier/ère), Zollikofen
- Organisation de la branche suisse des céréales et oléagineux (swiss granum), Berne
- Information Suisse sur le Pain (ISP), Berne
- Société Suisse de Nutrition (SSN), Zurich
- Union suisse des arts et métiers (USAM), Berne
- Institut suisse pour la formation des chefs d'entreprises (SIU), Berne

10. Liste des membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2012

Associations régionales et groupements:

Mühlengenossenschaft Bern (MGB), Postfach 122, 3114 Wichtrach

Président: Hermann Dür, Hermann Dür AG, Kirchbergstr. 179, 3400 Burgdorf

Secrétaire: Madame Elvira Stoll, Postfach 122, 3114 Wichtrach

Müllerverband Glarus-Rheintal-Graubünden (MGRG), Postfach 728, 8750 Glarus

Président et

Secrétaire: Willi M. Grüninger, Mühlen, 8890 Flums

Société des Meuniers de la Suisse romande (SMSR), c/o Pascal Favre, Provimi Kliba SA, 1305 Cossonay-Gare

Président: Pascal Favre, Provimi Kliba SA, 1305 Cossonay-Gare

Secrétaire: Jacques Yerly, Groupe Minoteries SA, 1523 Granges-Marnand

Union romande de moulins (URM), case postale 1474, 1001 Lausanne

Président: Laurent Bapst, Société coopérative du Moulin de Payerne, Rue de la Vignette 67, 1530 Payerne

Verband mittelständischer Handelsmüller der Schweiz (VMH), c/o T. + M. Häusermann, Mühle Seengen, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen

Président: Thomas Häusermann, Mühle, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen

Swissmill

Romeo Sciaranetti, Directeur Swissmill, Sihlquai 306, Case postale, 8037 Zurich

Meyerhans Mühlen AG

Diego Della Cà, Industriestrasse 55, Postfach, 8570 Weinfeld

Alb. Lehmann Lindmühle AG, Lindmühliweg 5, 5413 Birmenstorf

Dailycer Switzerland GmbH, Gässli 6, 3432 Lützelflüh

GVS agro, Landw. Genossenschaftsverband GVS, Postfach, 8207 Schaffhausen

Moulin & Société d'agriculture d'Yverdon-les-Bains, Yverdon-les-Bains

Schweiz. Schälmmühle E. Zwicky AG, Müllheim-Wigoltingen

Wallimann AG, Pfisterstrasse 4, Postfach 319, 6055 Alpnach